

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 30 mars 2021 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

21/014/VDV

DIRECTION GENERALE ADJOINTE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - Ouvertures et dédoublements de classes pour la rentrée scolaire 2021 et suivantes - Approbation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement.

21-36651-DGAAVE

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Dans le cadre de la préparation des rentrées scolaires, l'Inspection Académique communique, en début de chaque année civile, une liste sollicitant des ouvertures et des dédoublements de classes.

Cette liste fait par ailleurs l'objet de mises à jour permanentes, y compris au moment de la rentrée de septembre.

Afin de répondre à la demande de l'Éducation Nationale, des études seront, de fait, requises, pour trouver d'autres locaux.

Afin de mener à bien l'opération d'ouvertures et de dédoublements de classes pour la rentrée 2021 et les suivantes, ainsi que des études globales d'extension du parc, il convient de prévoir l'approbation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Vie scolaire, Crèches et Jeunesse, année 2021, relative aux études et travaux à hauteur de 1 000 000 Euros.

Pour le financement de cette opération, des subventions aux taux les plus élevés possibles seront sollicitées auprès des différents partenaires.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LE CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE
VU LA LOI N°92/125 DU 6 FEVRIER 1992
VU LE DECRET N°97/175 DU 20 FEVRIER 1997
VU L'ARRETE DU 25 AVRIL 1996 RELATIF A LA COMPTABILITE D'ENGAGEMENT
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

- ARTICLE 1** Est approuvée l'opération concernant la réalisation d'études et de travaux relatifs au programme d'ouverture et de dédoublement de classes pour les rentrées scolaires 2021 et suivantes, ainsi que des études globales pour valoriser l'extension du parc.
- ARTICLE 2** Est approuvée l'affectation de l'autorisation de programme Mission Vie scolaire, Crèche et Jeunesse, année 2021, à hauteur de 1 000 000 Euros pour les études et travaux.
- ARTICLE 3** Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à solliciter des subventions aux taux les plus élevés possibles auprès des différents partenaires, à les accepter et à signer tout document afférent.
- ARTICLE 4** La dépense correspondant à cette opération sera financée en partie par les subventions obtenues et le solde sera à la charge de la Ville de Marseille. Elle sera imputée sur les budgets 2021 et suivants.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**